



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

protection

Question au Gouvernement n° 1104

Texte de la question

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

M. le président. La parole est à M. François Grosdidier, pour le groupe UMP.

M. François Grosdidier. Madame la ministre de l'écologie et du développement durable, notre planète a connu cinq grandes vagues d'extinction des espèces. La première, il y a 438 millions d'années, et la dernière, il y a 65 millions d'années avec la disparition des dinosaures. Leurs causes étaient naturelles : période glaciaire, éruptions volcaniques, collisions avec des astéroïdes.

Nous sommes entrés - selon les chiffres - dans la sixième vague d'extinction des espèces, qui risque de faire disparaître d'ici à 2050 un quart des espèces animales et végétales, et qui, cette fois, n'est due qu'à nous. Il ne s'agit pas là du délire catastrophiste d'une secte apocalyptique, mais du résultat de la première étude scientifique modélisant les effets du réchauffement de la planète sur les espèces animales et végétales. Menée sous la conduite de Chris Thomas, de l'université de Leeds, elle s'appuie sur les conclusions du groupe intergouvernemental d'experts de l'ONU, qui ne regroupe pas moins de 1 500 chercheurs dans le monde parmi les meilleurs dans chaque discipline.

Lorsque les menaces ne relevaient que du braconnage ou de perturbations locales du milieu naturel, on pouvait les considérer comme marginales au regard de la marche de l'humanité. Mais liées au réchauffement climatique, on les sait maintenant générales à l'échelle de la planète.

Menace certaine, contrairement au risque nucléaire, agité dimanche dernier encore par les manifestants contre ITER, et imminente, puisque les prévisions alarmantes ne sont plus à l'échéance de siècles, mais de décennies : elle touchera nos enfants et nos petits-enfants.

Certes, la France ne représente que 1 % de l'humanité, mais sa voix porte dans le monde entier. Ce qui est vrai en géopolitique peut l'être en écologie. Cependant, pour être crédible, la France doit être exemplaire.

Madame la ministre, quelles initiatives compte prendre le Gouvernement pour inverser ces tendances fatales au milieu naturel que nous avons le devoir de préserver et de léguer intact à nos enfants ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'écologie et du développement durable.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de l'écologie et du développement durable. Monsieur Grosdidier, je commencerai en citant le premier et le deuxième considérant de la future charte de l'environnement : « Les ressources et les équilibres naturels ont conditionné l'émergence de l'humanité. L'avenir et l'existence même de l'humanité sont indissociables de son milieu naturel. »

Je partage votre diagnostic. Si nous ne faisons rien, le quart des espèces vivantes de faune et de flore aura disparu d'ici à 2025. Voilà pourquoi la France a intégré dans sa stratégie nationale de développement durable

une stratégie pour la préservation de la biodiversité. Après la communication que j'ai faite au conseil des ministres en septembre, nous avons lancé une première phase qui fixe des enjeux et des objectifs. J'irai les présenter, fin février, à Kuala Lumpur, lors de la Convention internationale sur la diversité biologique.

Quels sont les principes de cette stratégie ?

Elle sera d'abord participative : il ne s'agit pas de ne protéger que des espaces naturels remarquables ou des espèces emblématiques. Le moindre insecte vaut autant qu'une espèce largement anthropomorphisée, une algue minuscule autant qu'une fleur magnifique. Tout le monde doit se sentir concerné par cette stratégie de la biodiversité.

Il faut ensuite reconnaître la valeur économique de la biodiversité, dans une société marquée uniquement par les valeurs marchandes. Hervé Gaymard a ainsi introduit dans son texte sur le développement des territoires ruraux un volet sur les zones humides.

Il faut également que cette stratégie soit « intégrative ».

Enfin, elle se fonde sur la connaissance acquise par un observatoire scientifique rigoureux.

Nous en sommes dorénavant à la deuxième phase, qui doit fixer des plans d'action qui seront formalisés en juin.

Vous avez raison, monsieur le député, en ce domaine, la France, tant en métropole qu'en outre-mer, se doit d'être exemplaire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [M. François Grosdidier](#)

Circonscription : Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1104

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 janvier 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 22 janvier 2004